



RÈGLEMENT JEU CONCOURS PHOTOS GRAND PUBLIC « JE PHOTOGRAPHIE MON GRAND SITE »

Contexte :

Dans le cadre de la Fête de la nature sur le thème « A travers mille et un regards », le Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent a décidé d'organiser un concours photos destiné au grand public. L'objectif de ce projet aura pour mission de promouvoir le Grand Site de France (GSF) et ses merveilleux paysages naturels et architecturaux, à travers cet évènement annuel national qu'est la Fête de la nature.

A long terme, nous espérons pérenniser cette manifestation afin que les habitants du Grand Site se l'approprient et puissent la partager et la transmettre à leur tour. Cet évènement sera également un moyen de sensibiliser la population locale et les visiteurs sur l'importance de protéger un Grand Site de France (GSF). Il sera également un moyen d'accroître la notoriété et la visibilité de celui-ci. Il jouera également un rôle de connexion avec les autres Grands Sites et permettra de développer nos relations avec ces derniers grâce aux partages et aux diffusions d'informations.

Article 1 : Objet

Le Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent, sis au 11 avenue Jean Zuccarelli 20200 BASTIA a décidé d'organiser un concours photos grand public intitulé « Je photographie mon Grand Site ».

La participation ne nécessitera pas d'inscription préalable, il suffira d'envoyer sa photo, accompagnée d'un court commentaire, à l'adresse mail ci-dessous :

f.pieroni@gsfconcadoru.fr

Le règlement du présent Jeu sera disponible sur le site internet et des liens seront présents sur les réseaux sociaux du GSF.

- Twitter : @GSFConcaDOru
- Instagram : grandsitedefranceconcadoru ou GSF Conca D'Oru
- Facebook : Grand Site de France Conca d'Oru, Patrimonio – Saint Florent

Site Internet : <http://www.grand-site-concadoru.fr>

Article 2 : Conditions de participation, Concours Photos Grand Public

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, de photographes professionnels, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation.

Il y a aucune limite de participant, il suffira d'envoyer sa photo sélectionnée et un commentaire de justification (Pourquoi cette photo, qu'évoque-t-elle, quel regard vous permet-elle de porter sur le GSF ?) à l'adresse mail ci-dessus en précisant son nom et prénom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

Les personnes ne remplissant pas ces conditions ne pourront participer aux concours.

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité. La participation sera ouverte du 19 au 23 mai 2021 inclus. Le lancement du concours sera annoncé sur Facebook, Twitter, Instagram et sur le site internet du GSF.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook, Instagram ou Twitter. Les informations qui sont données, seront transmises au Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent et pas aux sociétés susmentionnées. Ces informations seront uniquement utilisées dans le cadre de ce Jeu.

Article 3 : modalités du Jeu

Pour participer au concours photos Grand Public, il suffira de prendre une photo dans le périmètre du Grand Site de France, qu'elle possède une bonne résolution, qu'elle soit authentique et qu'elle soit envoyée, avec le commentaire justifiant le choix de la photo, à l'adresse mail indiquée ci-dessus avant le 23 mai 2021 au plus tard.

Article 4 : Sélection du gagnant

Le jeu concours aura 1 gagnant :

- Vainqueur du concours photos grand public

La photo lauréate du jeu concours sera choisie par un jury composé par le Syndicat mixte.

Article 5 : Dotations

Le prix du jeu concours sera :

- Deux repas (plat et dessert) au Restaurant bistrannique de l'Europe (Saint-Florent)

Article 6 : Remise ou retrait du lot

Le Syndicat Mixte informera personnellement le ou la gagnant(e) par mail, indiqué dans le bulletin de participation. Le ou la gagnant(e) sera alors invité(e) à venir récupérer le lot à l'adresse du Syndicat Mixte.

Article 7 : Gratuité de la participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, mail ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution du prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Grand Site de France, Conca d'Oru, Vignoble de Patrimoine – Golfe de Saint Florent 11 avenue Jean Zuccarelli 20 200 Bastia

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de désigner le gagnant par la décision d'un jury, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du présent Règlement, et remettre le lot au/à la gagnant(e), selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Les informations relatives à la suppression ou à la modification de ce Jeu seraient affichées comme le présent règlement à l'adresse f.pieroni@gsfconcadoru.fr.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère.

Article 10 : Litiges – droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent 11 avenue Jean Zuccarelli 20 200 Bastia et au plus tard 8 jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.